

TEXTES→en→SCÈNES
atelier d'auteurs de théâtre 2016

Règlement

1. Objet

Sous le titre TEXTES→en→SCÈNES, l'**Arsenic de Lausanne et Saint-Gervais Genève - Le Théâtre** organise un concours pour auteurs¹ dramatiques dont les lauréats suivront un atelier d'écriture en résidences.

2. Buts

TEXTES→en→SCÈNES poursuit les buts suivants :

- Accompagner l'écriture d'œuvres dramatiques contemporaines destinées à la scène. En interaction avec les auteurs, l'atelier offre un cadre de travail adapté qui leur permet de confronter leur travail à des regards de professionnels de théâtre de haut niveau : auteurs expérimentés (les « accompagnateurs »), metteurs en scènes, comédiens et directeurs de théâtre.
- Offrir à l'auteur la possibilité d'adapter le cadre de travail au besoin de son projet, au vu des instruments que l'atelier propose.
- Faciliter la mise en production des œuvres qui sont issues de l'atelier, tant à un niveau régional et national, qu'à un niveau international.

3. Calendrier de l'édition 2016

| | |
|--------------------|---|
| Janvier 2016 | Lancement du concours |
| Mars 2016 | Réception des projets |
| Mai 2016 | Sélection des quatre lauréats du concours par l'Arsenic et Saint-Gervais Genève - Le Théâtre accompagné d'un comité de trois professionnels de théâtre. |
| Juin-août 2016 | Mise en place de l'accompagnement adapté, prises de contact avec les mentors |
| Septembre 2016 | Début des résidences et de la phase d'écriture (sessions individuelles et, le cas échéant, collectives) |
| Février 2017 | Essais plateaux à mi-parcours avec des metteurs en scène et des comédiens |
| Mai 2017 | Fin de la phase d'écriture |
| Juin 2017 | Présentation publique des projets |
| Dès septembre 2017 | Mise en production d'un ou plusieurs projets |

4. Principes

Quatre auteurs dramatiques sont sélectionnés sur concours et sur la base de projets pour participer à l'atelier d'écriture dramatique TEXTES→en→SCÈNES 2016 en accompagnement durant une saison théâtrale (septembre 2016 à juin 2017).

Durant la phase d'écriture (septembre 2016 à mai 2017), chaque lauréat s'engage à suivre le calendrier de TEXTES→en→SCÈNES tel qu'il a été déterminé par les organisateurs. Ce calendrier comprend la prise de contact avec les accompagnateurs individuels choisis par les auteurs, le travail en sessions individuelles, les éventuelles sessions collectives, la semaine d'essais sur le plateau, la remise des versions finales des projets et leur présentation publique (juin 2017). Le responsable de projet de TEXTES→en→SCÈNES 2016 coordonne, supervise et mène toute action d'organisation nécessitée par les résidences.

Les honoraires d'accompagnement, les frais d'atelier, de voyage, d'hébergement et de repas sont pris en charge par les organisateurs.

En début de l'atelier, les lauréats reçoivent de TEXTES→en→SCÈNES une première bourse d'écriture de Fr. 6'000.-. Une deuxième bourse de Fr. 6'000.- leur est octroyée à mi-parcours.

Après la présentation publique des projets (juin 2017), Saint-Gervais Genève-Le Théâtre s'engage à produire une des œuvres issues de l'atelier lors de la saison 2017/18 ou 2018/19 en se réservant, en principe, le droit du choix du metteur en scène.

¹ Pour une meilleure lisibilité, le texte suivant n'est qu'à la forme masculine. Il est bien entendu que nous nous adressons autant aux femmes qu'aux hommes.

5. Participants au concours et bénéficiaires

Participants

Les participants au concours sont des auteurs écrivant en langue française, de nationalité suisse ou résidant en Suisse depuis deux ans au moins.

Ils doivent obligatoirement, au cours des six années qui précèdent le concours, soit être auteur d'une œuvre dramatique créée par une compagnie ou un théâtre professionnels, soit avoir publié un texte de théâtre ou littéraire dans des conditions professionnelles, soit avoir gagné un concours d'écriture dramatique ou littéraire, soit être auteur d'un scénario d'un long métrage de fiction réalisé.

Chaque candidat présente un projet de théâtre original dont l'écriture n'a pas dépassé sa phase initiale. Le projet prévu doit envisager de durer au minimum 75 minutes (50 minutes au minimum pour les pièces « tout public dès l'âge de 7 ans »). Attention : Un projet au bénéfice d'une commande d'écriture de Pro Helvetia en 2015 ou 2016, ou qui ferait l'objet d'une telle demande pour 2017, ne peut pas être admis. Un auteur lauréat de TEXTES→en→SCÈNES 2016 ne pourra pas soumettre une demande pour une commande littéraire à Pro Helvetia en 2017.

Dans le projet présenté au concours, chaque candidat propose les noms de trois accompagnateurs individuels potentiels parmi lesquels, s'il est lauréat, il choisira son interlocuteur pour le développement de son écriture. Les accompagnateurs proposés doivent être des auteurs dramatiques, des dramaturges, des metteurs en scène expérimentés et de haut niveau établis en Europe, mais hors du territoire romand.

6. Conditions de participation

A. Dépôt de dossier

Les participants au concours déposent un dossier complet établi conformément aux instructions du point B. ci-dessous. Les dossiers incomplets ne sont pas pris en considération. Un auteur ne peut concourir qu'avec un seul dossier à la fois.

Un projet présenté lors d'une précédente édition de TEXTES→en→SCÈNES ne peut pas être proposé à nouveau. Un auteur lauréat des éditions 2012 et 2014 de TEXTES→en→SCÈNES ne peut concourir à nouveau en 2016.

La date limite pour l'envoi des dossiers est le **jeudi 31 mars 2016** (le cachet postal faisant foi). Les dossiers sont à envoyer à l'adresse du secrétariat de TEXTES→en→SCÈNES figurant à la fin de ce règlement.

Les dossiers retenus par le jury de sélection sont conservés en un exemplaire par les organisateurs. Les autres sont mis à la disposition des auteurs durant 30 jours après la publication des résultats ; ils sont ensuite détruits.

B. Contenu du dossier (en 6 exemplaires)

- Une biographie de l'auteur, avec ses coordonnées complètes (nom, adresse, contact, etc.)
- Une biographie des trois accompagnateurs individuels potentiels, avec, pour chacun, un texte qui explicite le choix (1 page maximum par accompagnateur).
- Une lettre de motivation de participation de l'auteur(e) à TEXTES→en→SCÈNES avec la confirmation formelle qu'il s'engage à suivre l'atelier d'écriture selon le calendrier.
- Une description du mode d'accompagnement qui du point de vue de l'auteur semble le plus adéquat pour son projet, au vu des instruments proposés par TEXTES→en→SCÈNES.
- Une preuve que l'auteur a, durant les six années qui précèdent le concours, soit publié un texte de théâtre ou littéraire, soit été lauréat d'un concours dramatique ou littéraire, soit est auteur d'une œuvre dramatique créée par une compagnie ou un théâtre professionnel, soit est auteur d'un scénario de long métrage de fiction réalisé.
- Un extrait significatif d'un texte précédemment écrit (max. 10 pages).
- Un résumé du projet d'écriture original et inédit en cours d'écriture que l'auteur souhaite développer en atelier, avec une note sur l'état de l'écriture au moment du dépôt et sur ses développements ultérieurs (2 pages maximum).
- Une note d'intention sur la recherche et les enjeux scéniques du projet (3 pages maximum).

7. Sélection par un jury

Le jury de sélection est constitué des deux directeurs de théâtres porteurs de l'atelier, ainsi que de trois autres professionnels du théâtre (auteur, metteur en scène, programmateur, critique, comédien, éditeur etc.) désignés par les organisateurs de TEXTES→en→SCÈNES. Le responsable de projet de TEXTES→en→SCÈNES 2016 assiste aux séances du jury sans droit de vote. Le jury choisit huit auteurs sur la base des dossiers de candidature et mène avec chacun un entretien sur son projet. A l'issue des entretiens, les quatre auteurs lauréats qui participeront à TEXTES→en→SCÈNES 2016 seront désignés par les deux directeurs des théâtres porteurs du projet (St-Gervais et Arsenic) Les décisions du jury de sélection et des deux directeurs sont prises en toute souveraineté. Elles ne sont ni motivées ni susceptibles de recours.

8. Publication des résultats du concours

Les auteurs sont avisés personnellement par écrit. Les résultats de la sélection sont également transmis à la presse et aux publications externes des partenaires de TEXTES→en→SCÈNES pour publication.

9. Paiements des bourses et contributions aux frais de création

La **première bourse d'écriture de Fr. 6'000.-** est versée par TEXTES→en→SCÈNES sur le compte personnel de l'auteur au début de la période d'écriture accompagnée (septembre 2016).

La **seconde bourse de Fr. 6'000.-** est versée par TEXTES→en→SCÈNES sur le compte personnel de l'auteur à mi-parcours (janvier 2017).

Les organisateurs se réservent la possibilité de ne pas verser l'intégralité des bourses mentionnées ci-dessus à l'auteur qui n'aurait pas participé à l'entier de cette phase.

La **contribution de Fr. 20'000.- aux frais de création** est octroyée à Saint-Gervais Genève -Le Théâtre pour la mise en production d'une œuvre issue de l'atelier. Elle est versée par Pro Helvetia après réception des décomptes de la production. Cette contribution doit être considérée comme une garantie de déficit.

10. Dispositions finales

Les auteurs s'engagent à remettre au secrétariat de TEXTES→en→SCÈNES un exemplaire du texte dramatique achevé.

En cas de production des œuvres issues de l'atelier, les auteurs, compagnies et théâtres producteurs s'engagent à mentionner sur les imprimés et le matériel de promotion relatifs aux représentations des œuvres la mention suivante : « Développé dans le cadre de l'atelier TEXTES→en→SCÈNES 2016, » ainsi que les logos des organismes qui ont porté cet atelier.

Etat : janvier 2016.

Le règlement peut être modifié en tout temps

CHEF DE PROJET : PIERRE-LOUIS CHANTRE | plchantre@plchantre.ch | Tél. +41 (0)78 618 97 99

SECRETARIAT : p.a. SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) | AFFAIRES CULTURELLES
Rue Centrale 12/14 | Case postale 7463 | CH-1002 Lausanne | Tel. +41 (0)21 313 44 66 | jolanda.herradi@ssa.ch

TEXTES→en→SCÈNES bénéficie du soutien de :

prohelvetia

MIGROS
pour-cent culturel

SSA société
suisse des
auteurs